

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 06216  
Numéro SIREN : 414 818 930  
Nom ou dénomination : S & W ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt 13562



20190135622018

DATE DEPOT : 08/03/2019

N° DE DEPOT : 13562

N° GESTION : 1998B06216

N° SIREN : 414818930

DENOMINATION : S & W ASSOCIES

ADRESSE : 65 rue La Boétie 75008 Paris

MILLESIME : 2018

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 20 DECEMBRE 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

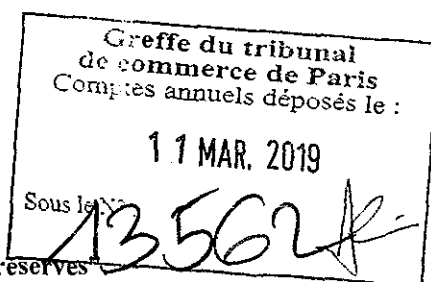
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 240 923,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :

➤ **A titre de dividendes**  
Soit 9,60 euros par action

Le solde

➤ **En totalité au compte "autres réserves"**



240 923,22 euros

240 000,00 euros

923,22 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 240 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2015 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2016 :

200 000 euros, soit 8,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2017 :

240 000 euros, soit 9,60 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 DECEMBRE 2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
La Présidente  
Maryse LE GOFF

**S & W ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 65, rue La Boétie, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 414 818 930**

---

**COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**  
**CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT**



- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

Désignation de l'entreprise : <u>S &amp; W ASSOCIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>65 rue la Boetie 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>			
Numéro SIRET : <u>4 1 4 8 1 8 9 3 0 0 0 0 7 8</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N clos le : <u>31/01/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 351	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	556 960	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	116 811	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	251 746	
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	39 740	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>44 471</b>	<b>937 137</b>
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 229 200	
	Autres créances (3)	BZ	CA	76 046	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE	7 040
Disponibilités		CF	CG	255 058	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	56 574	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 623 919</b>	<b>1 623 919</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à écaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>LA</b>	<b>44 471</b>	<b>2 561 057</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) Part à moins d'un an ;	CP	(3) Part à plus d'un an ;	CR
Classe de réserve de précaution :	Amortissements :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 500 000...)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	319 965		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input type="checkbox"/> EI )	DG	84 377		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	240 923		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées <sup>1</sup>	DK				
	<b>TOTAL (II)</b>	DL	1 195 266		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (III)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	OQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	39 320		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	284 216		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	380 531		
	Dettes fiscales et sociales	DY	582 907		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	78 816			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 365 791		
	Ecart de conversion passif <sup>2</sup>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 561 057		
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme <sup>3</sup>	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 345 340		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 872		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire l'article 33 A du Code général des impôts

		Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES		Exercice N		Total
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		EA	FB	FC	
	Production vendue	bien *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	2 642 583
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		EJ	FK	FL	2 642 583
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	24 049
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 503
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	2 668 134
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 078 068
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	21 975
	Salaires et traitements *				FY	883 577
	Charges sociales (10)				FZ	392 199
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	14 062
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	12 250
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 402 130	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	266 004	
opérations et communi	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	59 952
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	51
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	60 003	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	2 092
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	2 092	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	57 911	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	323 915	

④

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire, article 33 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	82 992	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 728 138	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 487 215	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	240 923	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	12 468
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise <b>S &amp; W ASSOCIES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		08		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	573 311	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG				KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ				KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM				KN			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP				KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS				KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	55 097			KW			
		Matériel de transport *				KY				KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	65 051			LC		6 262	
	Emballages récupérables et divers *				LE				LF				
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI			
Avances et acomptes					LK				LL				
TOTAL III					LN	120 147			LO		6 262		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T		
	Autres participations					8U	251 746		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					IP			IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	42 740		IU		IV		
TOTAL IV					LQ	294 486		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	987 944		0H		0J		6 262	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions et des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	573 311	LW	573 311	IX	573 311
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	55 097	MN	55 097	MO	55 097
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	9 598	MS	61 715	MT	61 715	MU	61 715
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY	9 598	NG	116 811	NH	116 811	NI	116 811	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations					IO		0X	251 746	0Y	251 746	0Z	251 746
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	3 000	2E	39 740	2F	69 439	2G	69 439
TOTAL IV					I3	3 000	NJ	291 486	NK	321 185	2H	321 185	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	12 598	0K	981 608	0L	1 011 307	0M	1 011 307	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des écritures)

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation. Le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise S & W ASSOCIES

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	16 351	PF		PG		PH	16 351
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	4 443	QE	6 567	QF		QG	11 009
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	19 214	QM	7 495	QN	9 598	QO	17 111
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	23 656	QV	14 062	QW	9 598	QX	28 120
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			θN	40 007	θP	14 062	θQ	9 598	θR	44 471

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY				NY
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)	NW			Total général des valeurs (NS + NT + NU)	NY		Total général des valeurs (NW - NY)	NZ			NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S & W ASSOCIES			Néant <input type="checkbox"/>		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	11 581	6U	6V	11 581	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	11 581	TY	TZ	11 581	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	11 581	UB	UC	11 581	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	11 581		
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Designation de l'entreprise : S & W ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	39 740	UV		UW	39 740
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 229 200		1 229 200		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	64 330		64 330	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	7 479		7 479	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 238		4 238		
	Charges constatées d'avance	VS	56 574		56 574		
	<b>TOTAUX</b>		VT	1 401 561	VU	1 361 821	VV
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	8 872		8 872		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	30 449		9 998	20 451	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	380 531		380 531		
Personnel et comptes rattachés		8C	182 941		182 941		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	149 785		149 785		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	241 842		241 842		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 340		8 340		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	284 216		284 216		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	78 816		78 816		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	1 365 791	VZ	1 345 340	20 451	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 849	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : <b>S &amp; W ASSOCIÉS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>31/01/2018</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA 240 923	
			de son conjoint				WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17 82 992
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR 1 252	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement réduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						<b>TOTAL I</b>	<b>WR 325 167</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	600	XA 59 352	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (régime d'intégration) (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 octies)	L2	Zones de revitalisation urbaine (art. 44 septies)	LS	XF
		Régimes de droit de l'Union (art. 44 octies)	L6	Investissements méritant un crédit d'impôt (art. 219 C)	K3	Zones de revitalisation urbaine de la zone "A" (art. 44 septies)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 septies octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 septies)	XC	
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS 3 047	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG 13 791	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	<b>XH 76 190</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	248 977		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	248 977		XO	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise <u>S &amp; W ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	137 288	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : <u>S. &amp; W. ASSOCIES</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	(21 462)					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	218 538		Dividendes		ZE	240 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	OF	<b>218 538</b>		Report à nouveau		ZG						
										<b>TOTAL II</b>		ZH	218 538
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	119 134				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8		XQ	207 200				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	648 776				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		SF	102 959				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 078 068	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	6 339				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )				ZS		YZ	15 636				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	21 975	
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	444 650				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	186 224				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *							OB	829 992				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 (Simon D)	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	248 977		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble	JD	542 170		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 2 1 5 9 6 6 3 6 0 0 0 3 3							

(\*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **S & W ASSOCIES** Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Mat. de bure. mat. i	9 598		9 598	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				11	12	13	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

I - Immobilisations\*

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

**CADRE A :** plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

**CADRE B :** plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

**CADRE C :** autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A) (B) (C)  
(Ventilation par taux)

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaires obligatoires (article 53 A de l'article général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S & W ASSOCIES Néant

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <b>①</b> ou 12,8%	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) <b>②</b>	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) <b>①</b>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme (subies ou courus des exercices antérieurs) imposables restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N+1		
	N+2		
	N+3		
	N+4		
	N+5		
	N+6		
	N+7		
	N+8		
	N+9		
	N+10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19%, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15%	À 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme (subies ou courus des exercices antérieurs) imposables restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N+1					
	N+2					
	N+3					
	N+4					
	N+5					
	N+6					
	N+7					
	N+8					
	N+9					
	N+10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme admissibles aux taux de SPI réduits imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2012

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>S &amp; W ASSOCIES</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

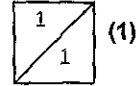
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: S. & W. ASSOCIES										Néant <input type="checkbox"/> *																	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe						4	2	1	5	9	6	6	3	6													
Exercice ouvert le: 01/07/2017 et clos le: 30/06/2018						Données en nombre de mois						1	2														
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											OA	2 642 583															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées											OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OL																
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges											OT																
<b>TOTAL 1</b>											OX	2 642 583															
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OH	1 503															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											OE																
Subventions d'exploitation reçues											OF																
Variation positive des stocks											OD																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											XT																
<b>TOTAL 2</b>											OM	1 503															
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																											
Achats											ON																
Variation négative des stocks											OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances											OR	764 891															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OS																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée											OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OW	12 250															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OY																
<b>TOTAL 3</b>											OJ	777 141															
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>																											
Calcul de la valeur ajoutée											(total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 866 945													
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).											SA	1 866 945															
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case											EV	<input checked="" type="checkbox"/>															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)						GX	2 642 583		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	15,00															
Période de référence						GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	7	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	8
Date de cessation						HR			/			/															
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>																											
Effectif moyen du personnel * :											YP	15,00															
dont apprentis											YF																
dont handicapés											YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale											RL																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																											

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 4 1 4 8 1 8 9 3 0 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S & W ASSOCIES

ADRESSE (voie) 65 rue la Boetie

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	24994
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6
---	----	---	--	----	---

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination E.R.S.  
 N° SIREN (si société établie en France) 421596636 % de détention 99,97 Nb de parts ou actions 24993  
 Adresse : N° 63 Voie RUE LA BOETIE  
 Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

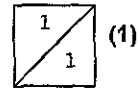
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance: Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance: Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



Néant  \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 30062018

N° SIRET 4 1 4 8 1 8 9 3 0 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S & W ASSOCIES

ADRESSE (voie) 65 rue la Boetie

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SA	Dénomination	I.F.C.
N° SIREN (si société établie en France)	582141818	% de détention	99,92
Adresse :	N° 65	Voie	rue la Boetie
	Code Postal 75116	Commune	Paris
		Pays	FRANZ
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**S & W ASSOCIES**

Société par actions simplifiée au Capital de 500 000 Euros

Siège social : 65 rue de la Boétie

75008 PARIS

RCS PARIS 414 818 930

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

**Dominique GUILBAULT**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
4 avenue Alsace Lorraine  
92500 RUEIL MALMAISON

**Mesdames, Messieurs,**

### **Opinion.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mars 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société **S & W ASSOCIES** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance.**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations .**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entreprise ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil le 3 décembre 2018.

Le Commissaire aux comptes

Dominique GUILBAULT

